

CCI de Loir-et-Cher

# SOS Crise

Le guide des dispositifs anti-crise



## Le dispositif de soutien aux entreprises en difficulté

Depuis l'automne 2008, la crise touche l'ensemble du monde économique et n'épargne que peu de secteurs d'activité. Elle se traduit pour les entreprises par la réduction des commandes et des volumes d'affaires, des problèmes de financement et de trésorerie, l'érosion de la rentabilité, la difficulté de faire face aux échéances, etc.

Pour aider les entreprises à traverser cet orage, le gouvernement a mis en place de nombreuses mesures qu'il nous a paru intéressant de rassembler et de vous présenter dans ce guide pour vous en faciliter la connaissance et l'accès.

La CCI n'a pas la prétention de résoudre tous vos problèmes et encore moins de se substituer à votre rôle de chef d'entreprise. Ce guide a pour but de vous orienter vers la compétence capable de vous apporter rapidement une première réponse à vos préoccupations. Une chose est certaine : plus le problème sera traité tôt, plus il y aura de chances de le résoudre.

Au bas de chaque paragraphe, le nom du contact et/ou le lien vers la fiche descriptive vous permettront de mettre en œuvre la mesure présentée.

Vous pouvez aussi vous adresser directement aux conseillers de la CCI. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher a été désignée comme « Tiers de Confiance » pour vous aider à saisir le « Médiateur du Crédit » et vous suivre tout au long du processus de médiation.



**Alain Courtois**  
Président de la CCI

Si certains experts s'accordent à dire que la crise est derrière nous et qu'une reprise est annoncée pour l'année prochaine, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, sur le plan économique, victimes de la crise financière, les entreprises sont confrontées à des baisses de commandes, à des difficultés de trésorerie, à des conditions bancaires pénalisantes... bref, un climat peu propice à un développement serein.

Notre CCI est à vos côtés pour vous aider à surmonter ces temps de tourmente. Les conseillers de la CCI sont à votre écoute en toute confidentialité, pour détecter les premiers signes préoccupants, vous informer sur les mesures en faveur des entreprises, vous conseiller et vous orienter pour trouver une solution à vos difficultés, faciliter l'obtention de crédits en vous aidant à solliciter le médiateur du crédit... Pour accéder à nos services, un numéro par secteur d'activité :

- Commerce, services aux particuliers : 02.54.44.64.15
- Tourisme-hôtellerie-restauration : 02.54.44.65.24
- Industrie, services aux entreprises : 02.54.44.65.45

Nous nous engageons à prendre en compte votre problème dans les 48h et nous ferons en sorte que chacun d'entre vous traverse cette période dans les meilleures conditions possibles pour aborder avec confiance l'après-crise.

Connectez-vous sur le site de la CCI :

**[www.loir-et-cher.cci.fr](http://www.loir-et-cher.cci.fr)**

où vous trouverez, en page d'accueil, ce guide.

## Sommaire

- p. 4 Crédits et facilités de caisse : débloquer les relations avec sa banque
- p. 5 Echelonner ses dettes fiscales et sociales
- p. 8 Trouver une solution à ses problèmes de trésorerie
- p. 13 Obtenir une garantie pour un prêt d'entreprise
- p. 15 Mettre en œuvre ou maintenir une assurance-crédit
- p. 17 Gérer son personnel en temps de crise
- p. 19 Prévenir les difficultés (Tribunal de Commerce)
- p. 21 Contacts utiles